
Dossier séance éducative

Cannes et la mer - Groupe 2

Problématique générale : en quoi l'évolution des rapports à la mer a-t-elle transformé le littoral et la ville depuis le XVIIIème siècle ? Chaque groupe apporte une petite partie de la réponse à cette question.

I) Avant 1835 : mer nourricière, mer menaçante

⇒ Votre thème de recherche : quelle était la situation politique et économique de Cannes à la fin du XVIIIème siècle ? Dans quelle mesure Cannes dépendait-elle de la mer ? Répondez d'abord (**A**) aux questions sur les documents (ci-dessous), puis (**B**) proposez un croquis et (**C**) rédigez une synthèse de vos réponses.

A/ Documents et questions

Document 1 : Registre des délibérations de la communauté de CANNES. (BB6 Folio 234-235) - Assemblée du 19 février 1789.

Document 2 : AM Cannes BB4 - Registre des délibérations. - Délibération en faveur de l'aménagement d'un môle à Cannes, 6 septembre 1772. Extraits

Document 3 **Document 3** : 1Fi 94 Projet de môle (1776)



B/ Croquis : à partir de vos observations, complétez partiellement le croquis 1

C/ Préparez une présentation orale

A) Documents et questions

Document 1 : extraits du cahier de doléances de Cannes

Registre des délibérations de la communauté de CANNES. BB6- folio 234-235

Assemblée du 19 février 1789 :

(...) « Le Conseil expose encore ici les droits de pescherie et fiscaux exigés des **patrons pescheurs** de cette communauté qui séants à ce Conseil déposent particulièrement leurs doléances et témoignent leur sensibilité de ne pouvoir **jetter leur filet** qu'à prix d'argent, étant soumis en premier lieu à payer cent dix livres annuellement au seigneur de ce lieu, M. le marquis de Montgrand, seigneur de la Napoule, ne voulant leur donner le droit de pesche dans ses mers que moyenant la rétribution annuelle de huit cent livres, et avouant que les pères de Lérins ne veulent aucunement les admettre à pescher dans leurs mers, tandis qu'il est loisible aux pescheurs étrangers de le faire¹.. » (...)

Assemblée du 22 mars 1789 :

(...) « Ce bourg est situé sur le rivage de la mer ; son territoire est des plus resserrés et des plus arides. Les avantages presumés du commerce maritime que sa position lui facilite ont fait porter son affouagement au double de ce qu'il eut été sans cette considération. (...) **Sa plage est entièrement ouverte au vent du S-O**. Elle est néanmoins le **port** par lequel toutes les productions de la contrée se débouchent et les objets manquants à la consommation locale sont introduits. Le commerce auquel cette plage donne l'essor s'élève annuellement au-dessus de cinq millions. Il est, après celui de Marseille, le plus considerable de la province, mais ce n'est pas le bourg de Cannes qui en retire le plus grand avantage. Les habitans ne sont que les agens des négociants de la contrée et principalement de ceux de la ville de Grasse qui s'en enrichissent. Quelque utile que soit la **plage de Cannes**, d'après ce simple apperçu non seulement à toute la contrée mais meme comme concourant à la prospérité de la province et de l'Etat on y voit pourtant presque toutes les années des **naufrages** occasionnés par l'impetuosité du vent du S-O qui, survenant subitement, ne donne pas le temps de le prevenir. Lorsque ce vent regne ou que l'on a lieu de l'apprehender, il n'y a d'autre asile pour les batiments que le **mouillage** des îles de Sainte-Marguerite, et cet asile, que ce meme vent empeche d'aller prendre bien souvent, n'est pas moins **dangereux** lorsque le vent E-S-E succede. La preuve en est dans le **nauffrage** de dix-sept batiments arrivés à ce mouillage, il y a quelques années et dans l'echouement de plusieurs

¹ L'abbé des îles de Lérins a interdit aux pêcheurs cannois la pêche dans les eaux des îles de Lérins.

autres en divers temps et notamment dans le mois de janvier dernier.
(...)

Le bourg de Cannes est le membre principal de l'abbaye de Lerins. Sa population est actuellement d'environ deux mille quatre cents âmes. (...) L'abbé commendataire de Lerins² en est le haut, moyen et bas justicier³. Les habitants sont soumis envers lui, en sa qualité de seigneur et de décimateur⁴, au lods et vente⁵, à la banalité⁶ des fours et moulins à farine et à la dîme⁷. (...)

L'assemblée forme encore un objet de plainte sur un droit fiscal au profit du seigneur de deux sols six deniers par écu de trois livres perçu sur les poissons frais et salés qui sont vendus dans le lieu (...).

Il seroit aussi utile que la compascuité⁸, établie dans le terroir de Cannes sur les terres du seigneur et des habitants, fut anéantie. Les terres sont soumises, tant les unes que les autres, après la récolte des grains et des foin, à recevoir respectivement les bestiaux du seigneur et des particuliers. (...)

Il a été donné une légère idée de l'importance et **de l'utilité d'une jettée sur la plage de Cannes** et des calamités dont elle n'offre que trop souvent le spectacle affligeant. Aux pertes que les négociants sont dans le cas d'éprouver annuellement ou par des événements malheureux qui y arrivent habituellement par les **plus grands frais d'embarquement et de débarquement** qui traînent des quinze et vingt jours en hiver au lieu

² Abbé : supérieur d'un monastère ou d'une abbaye. C'est donc un membre du clergé régulier.

Abbé commendataire : personne, non membre du clergé régulier, ayant malgré cela le titre d'abbé sans vivre dans l'abbaye, mais percevant les revenus de l'abbaye et exerçant les pouvoirs qu'elle possède.

³ On distingue trois catégories de justice : basse justice (simple infractions peu graves) ; moyenne justice (délits plus graves) ; haute justice (crimes, encore plus graves). Le droit d'exercer la justice est un des droits dont bénéficient les seigneurs, qui en tirent profit. Les juges, greffiers, sont à la charge du seigneur, qui, pour les entretenir, perçoit les droits de lods.

⁴ Décimateur : personne qui perçoit la dîme. En théorie c'est le curé de la paroisse, en pratique la dîme est souvent attribuée soit à l'évêque, soit même à un laïc. Le décimateur en garde la plus grande partie et ne restitue au curé qu'une petite partie appelée « portion congrue ».

⁵ Lods : Redevances dues au seigneur en cas de vente d'une censive relevant de son domaine et payées par l'acheteur (*lods*) et le vendeur (*ventes*).

⁶ Banalité : Droit permettant au seigneur d'imposer l'usage de son four, de son moulin, de son pressoir, aux habitants de sa seigneurie, et de percevoir une redevance sur cet usage. Le seigneur de Cannes est l'abbé de Lerins ; depuis 1464, le bénéfice de l'abbaye est en fait sous le régime de la commende, c'est-à-dire que l'abbé n'est pas membre du clergé régulier, possède malgré cela le titre d'abbé, sans vivre dans l'abbaye, mais perçoit les revenus de l'abbaye et exerce les pouvoirs qu'elle possède. Depuis 1786, l'abbé commendataire de Lerins, seigneur de Cannes, est l'évêque de Grasse, Monseigneur de Saint-Jean de Prunières.

⁷ Dîme : redevance due par le tiers-état au clergé, pour permettre à celui-ci de se consacrer exclusivement au service religieux.

⁸ Compascuité : droit de pâture collectif. Obligation pour les propriétaires de laisser des troupeaux venir paître sur leurs terres.

qu'on pourroit les consommer dans deux ou trois jours, se joint un interet encore plus recommandable.

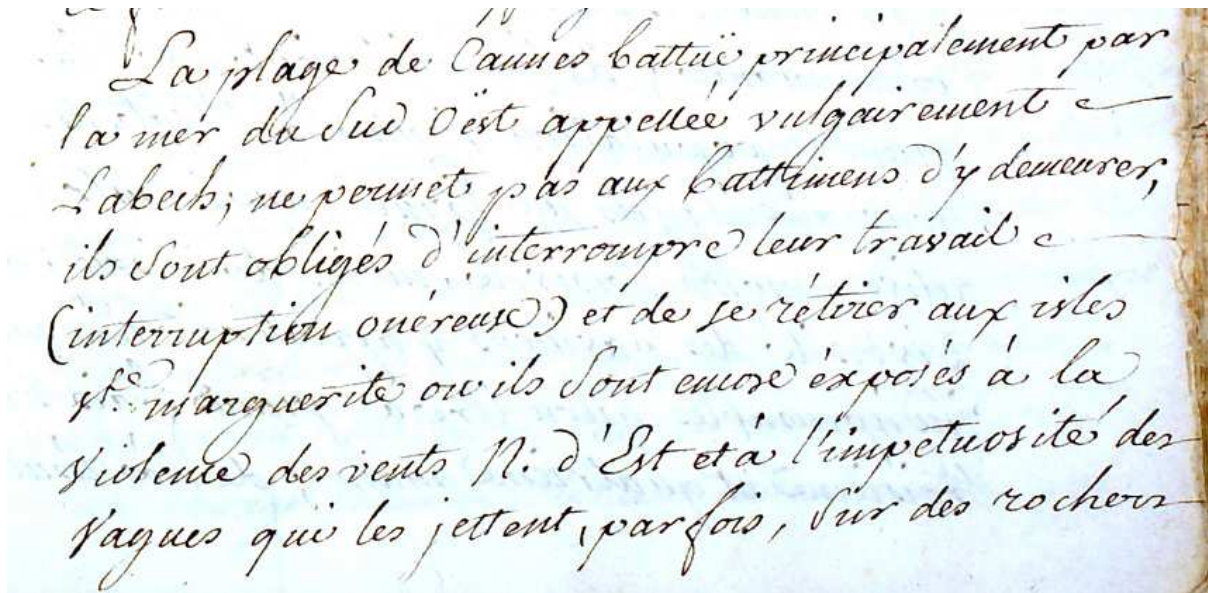
Les marins de Cannes sont exposés à **perdre la vie** pour conserver les batiments et cargaisons confiés à leur soin et vigilance. Lorsque les batiments sont battus par la tempete et la mercy des temps orageux, ces pauvres **marins** demandant des secours qu'on ne peut leur donner, le peuple, reuni dans le sein de l'eglise paroissiale, invoque, par ses prières, le Saint-Sacrement exposé, le secours du ciel pour ces pauvres victimes de la prosperité du commerce sur le point d'etre engloutis par les flots.

Un commerce annuel de plus de cinq millions qui ne peut qu'intéresser l'Etat puisqu'il vivifie toute une vaste contrée, la conservation de cette classe d'hommes aussi utile pour la defense de l'Etat contre les puissances maritimes rivales de sa grandeur ont été les motifs qui ont d'abord été présentés au corps de la province pour obtenir une jettée capable de donner aux batiments un asile assuré contre le vent du S.-O., le seul dont on a à se defendre. »

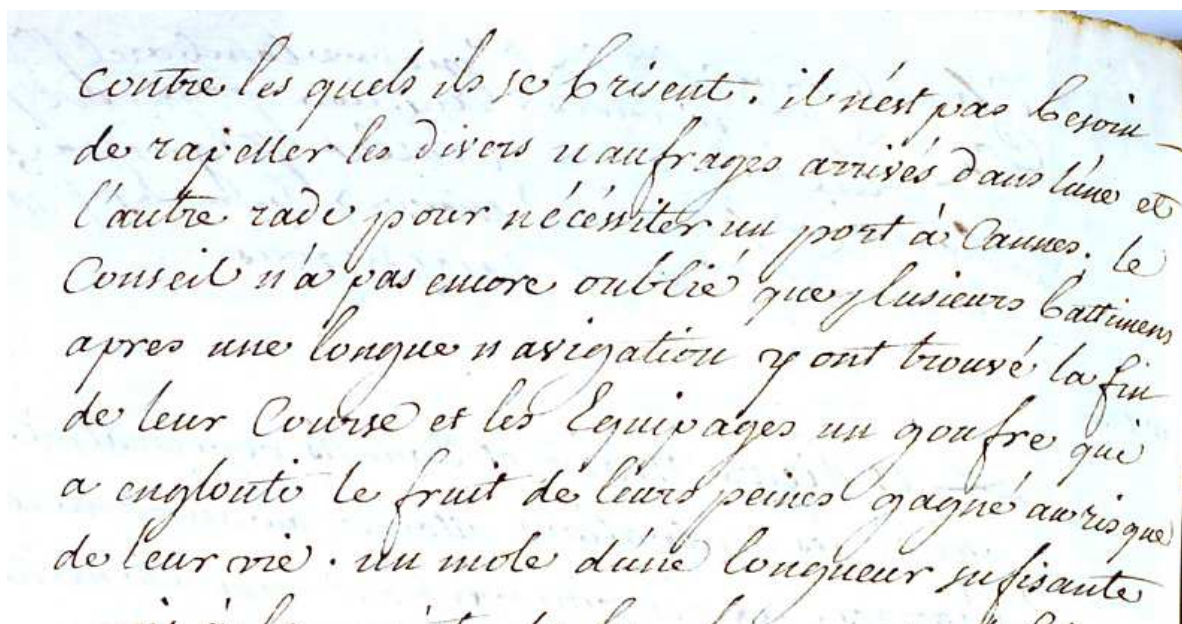
Document 2 :

AM Cannes BB4 – Registre des délibérations. – Délibération en faveur de l'aménagement d'un môle à Cannes, 6 septembre 1772. Extraits

L'orthographe et la grammaire du XVIII^e siècle ont été respectées dans la transcription.

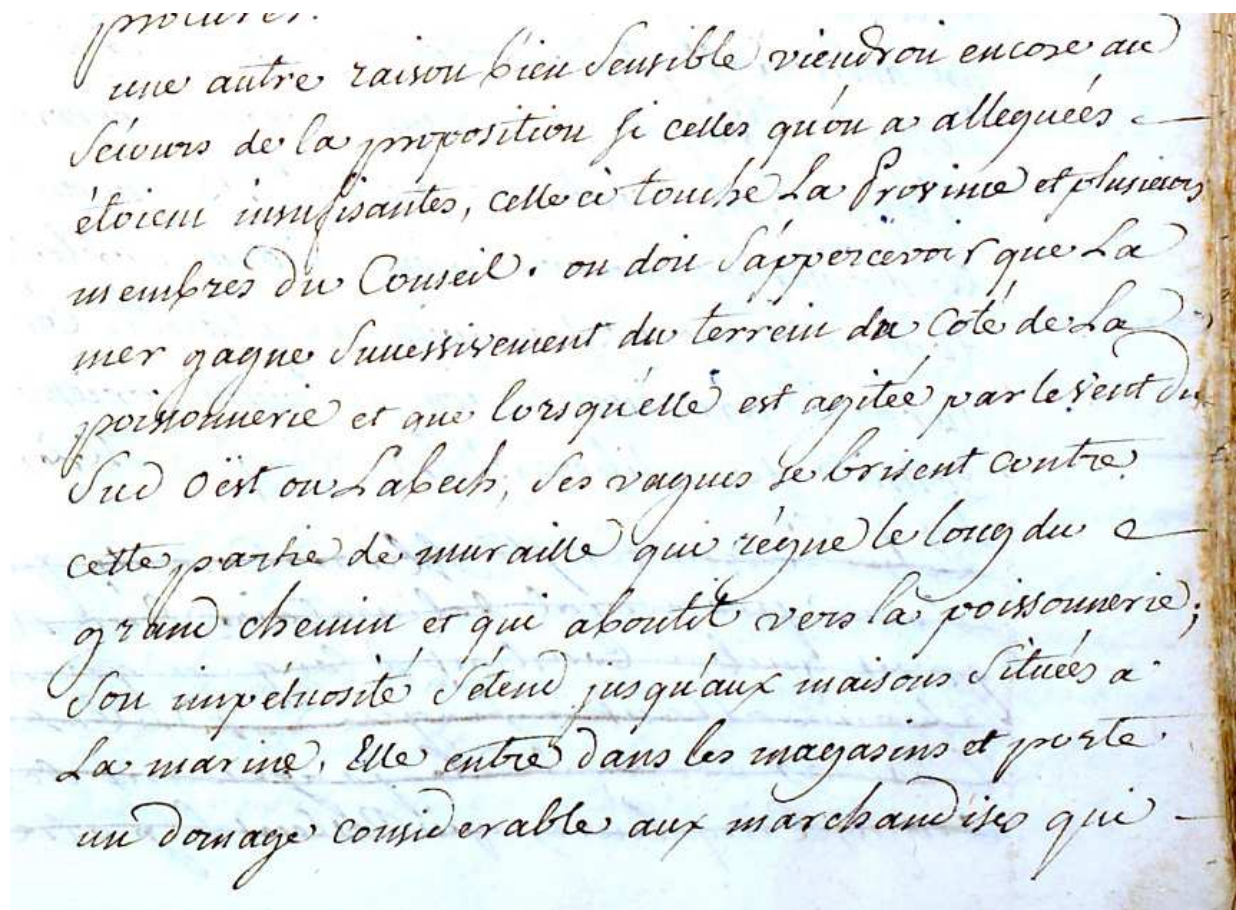


La **plage de Cannes battüe** principalement par **la mer du sud oëst appelée vulgairement Labeck**, ne permet pas aux battimens d'y demeurer. Ils sont obligés d'interrompre leur travail (interruption onéreuse) et de se **retirer aux isles Sainte Marguerite**, où ils sont encore exposés à la violence des **vents Nord d'Est** et à l'impétuosité des **vagues** qui les jettent parfois sur les rochers,



contre lesquels ils se brisent. Il n'est pas besoin

de rappeler les divers **naufrages** arrivés dans l'une et l'autre rade, pour nécessiter un port à Cannes. Le Conseil n'a pas encore oublié que plusieurs battimens après une longue navigation, y ont trouvé la fin de leur courses et les équipages un goufre qui a englouti le fruit de leurs peines gagné au risque de leur vie. (...)



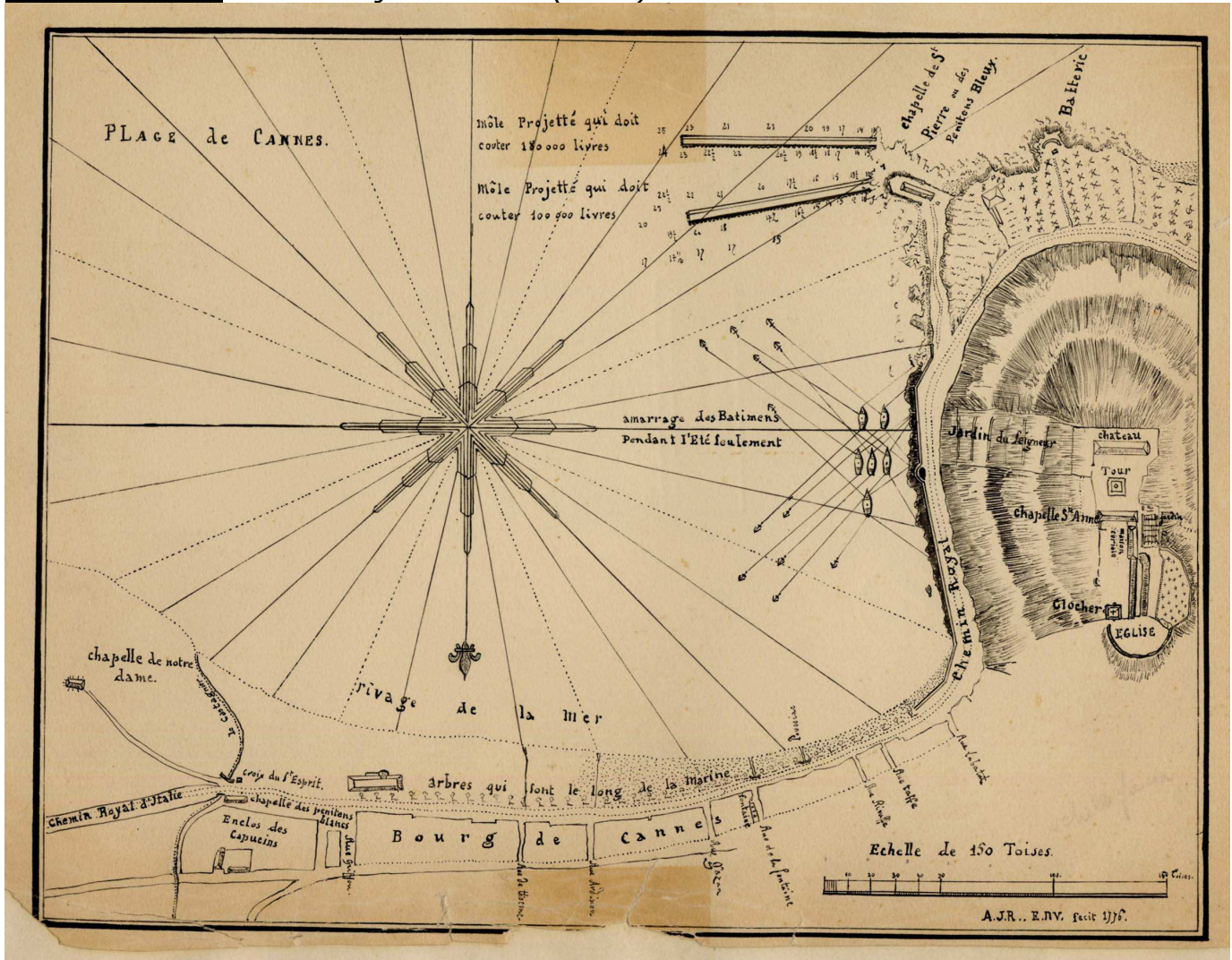
Une autre raison bien sensible viendrait encore au secours de la proposition si celles qu'on a alléguées étoient insuffisantes, celle-ci touche la Province et plusieurs membres du Conseil. On doit s'appercevoir que la mer gagne successivement du terrain du côté de la poissonnerie et que lorsqu'elle est agitée par le vent du Sud Oëst ou Labech, ses vagues se brisent contre cette partie de muraille qui règne le long du grand chemin et qui aboutit vers la poissonnerie; Son impétuosité s'étend jusqu'aux maisons situées à la marine. Elle entre dans les magasins et porte un dommage considerable aux marchandises qui

Une autre raison bien sensible viendrait encore au secours de la proposition, si celles qu'on a alléguées étoient insuffisantes, celle-ci touche la Province et plusieurs membres du conseil. On doit s'appercevoir que **la mer gagne successivement du terrain** du côté de la poissonnerie et que lorsqu'elle est agitée par le vent du Sud Oëst ou Labech, **ses vagues se brisent contre cette partie de muraille** qui règne le long du grand chemin et qui aboutit vers la poissonnerie. Son impétuosité **s'étend jusqu'aux maisons** situées à la marine. Elle entre dans les magasins et porte un **domage** considerable aux marchandises qui

S'y trouvent; on doit remarquer qu'elle fait
annuellement des progrès qui donnent lieu de
craindre qu'elle n'étende son lit jusqu'au pied des
maisons et qu'elle ne les fasse s'écrouler ainsi que
le faible mur que la province lui a opposé. Un
Quay brideroit sa violence, lui donneroit des bornes,
ce seroit une digue qu'elle ne pourroit franchir et
qui mettroit la muraille du grand chemin et
les maisons à couvert de la fureur de ses
inondations.

s'y trouvent. On doit remarquer **qu'elle fait
annuellement des progrès** qui donnent lieu de
craindre qu'elle n'étende son lit jusqu'au pied des
maisons et qu'elle ne les fasse **s'écrouler**, ainsi que
le faible mur que la province lui a opposé. Un
quay brideroit sa violence, lui donneroit des bornes.
Ce seroit une digue qu'elle ne pourroit franchir et
qui mettroit la muraille du grand chemin et
les maisons à couvert de la fureur de ses
inondations.

Document 3 : 1Fi 94 Projet de môle (1776)



Questions

1/ Quel risque naturel menace Cannes ? Décrivez et expliquez les problèmes qui en découlent.

.....

.....

.....

.....

2/ Quelle est l'importance de la pêche ? Quelles charges pèsent sur les activités de pêche ? Par quoi sont-elles limitées ?

.....

.....

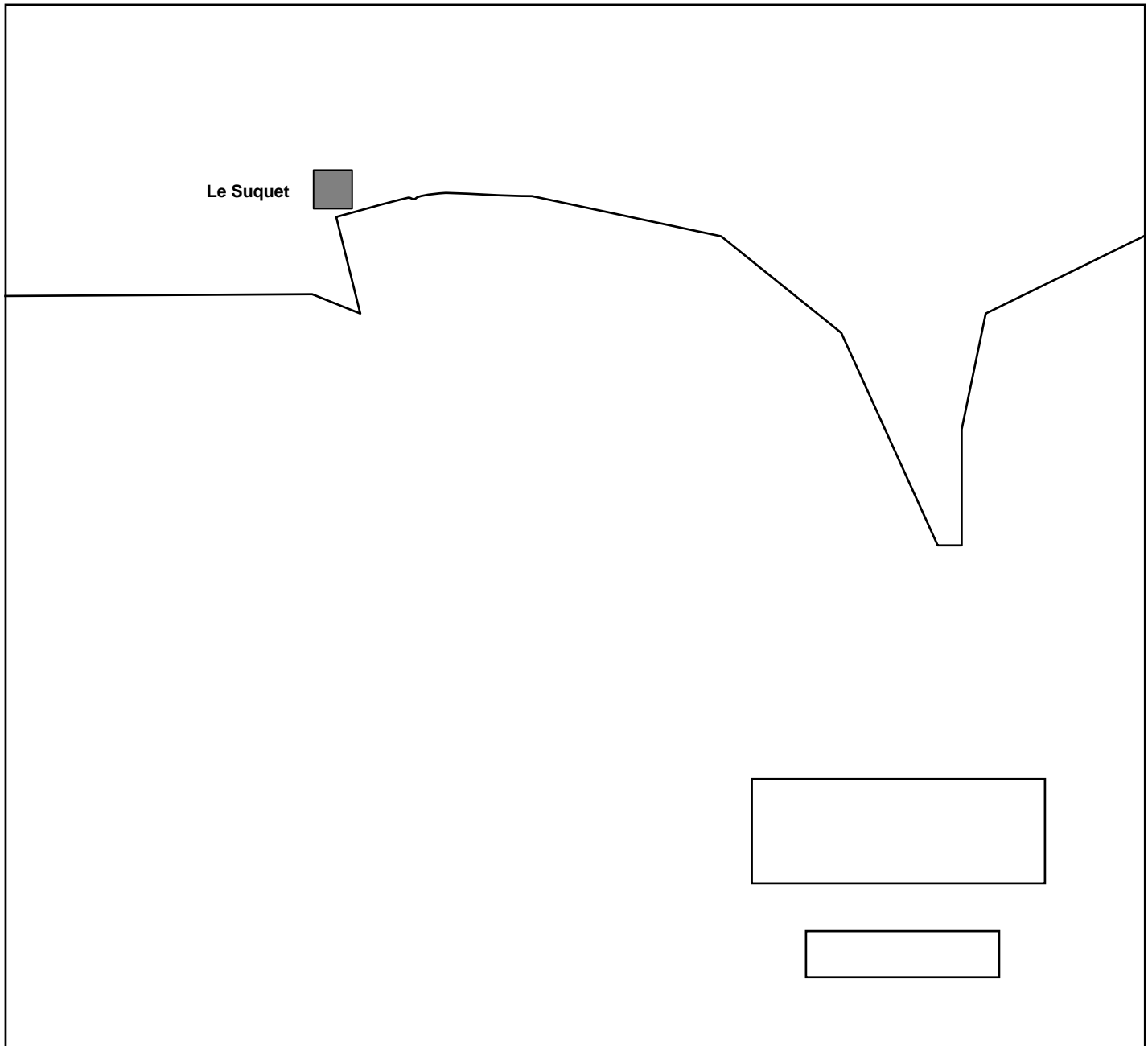
.....
3/ Quels aménagements portuaires existent ? Quel aménagement réclament les cannois ? Pourquoi ?

.....

.....

.....

B/ Croquis : à partir de vos observations, complétez partiellement le croquis 1



I/ Avant 1835 : mer nourricière, mer menaçante

1/ Une côte non aménagée

2/ Des activités économiques traditionnelles

Complétez les parties 1 et 2 en trouvant des symboles et des explications reflétant vos observations

Vous mettrez ensuite votre croquis au propre (et en couleurs) pour le présenter en classe. Le mieux est de le réaliser sur word , open office ou powerpoint. Fond de croquis disponible sur le site des cours.

C/ Préparez une présentation orale

Commencez par **présenter** les documents que vous avez étudiés, sans détailler leur contenu. Puis **résumez** vos réponses pour les présenter à vos camarades. Vous **répondrez** à la question posée à votre groupe : Dans quelle mesure la mer était-elle une ressource ou un risque pour Cannes et les cannois à la fin du XVIIIème siècle ?

Vous devez organiser votre réponse selon un **plan** :

Idée générale

Argument (idée particulière)

Exemples concrets

Argument (idée particulière)

Exemples concrets

Argument (idée particulière)

Exemples concrets

Vous présenterez votre exposé **à l'oral** avec un **diaporama** préparé par le professeur (il y aura la reproduction de vos documents).